noesya

Règlement intérieur

Préambule

Le choix de la forme de Société coopérative et participative constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales :

- la prééminence de la personne humaine ;
- la démocratie;
- la solidarité et le partage.

Horaires

Les horaires sont libres.

Chaque personne s'organise avec l'équipe afin de travailler en bonne intelligence.

Les heures avant 9 heures le matin, après 19 heures le soir, le week-end et les jours fériés sont des jours non travaillés, pendant lesquels les salariés s'engagent à ne pas empiéter sur la vie privée les uns des autres, ni sur celle des clients et partenaires.

Lieux

Le lieu de travail est libre. Chaque personne peut travailler de chez elle quand elle le souhaite.

Sécurité

Nous travaillons avec des données confidentielles. Chaque personne s'engage à respecter les politiques relatives à ces données, partagées sur le site https://gouvernance.noesya.coop.

Congé spécial

Congé menstruel : si une personne souffre de menstruations incapacitantes, elle peut, sur demande, bénéficier d'une journée de congé rémunérée.

Règlement intérieur – 1.2 Page 1 sur 1